

N° CP *Mejor-07*
Séance du 19 JAN. 2007

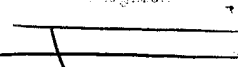
CONTRAT DE PROJETS ETAT - REGION 2007 / 2013

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 00/00-07 du 14 décembre 2006 du Conseil Général relative au Contrat de Projets Etat - Région 2007 / 2013.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le texte du contrat tel qu'il figure en annexe au rapport et autorise le Président à le signer.

Acte certifié exécutoire
Révisé le 22 JAN. 2007
Présidé le 25 JAN. 2007
Pour le Président du Conseil Général

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions